



APIEME inf'Eaux

Ensemble, préservons notre territoire

#4 - Avril 2022

Préservons les zones humides de l'impluvium



L'impluvium de l'eau minérale naturelle evian accueille plus d'une centaine de zones humides présentant une large variété de surfaces et d'écosystèmes.

La politique historique de conservation des zones humides, menée très tôt et de manière partenariale par les acteurs locaux, fait de ce site un lieu unique remarquablement conservé.

Ainsi, les zones humides du plateau sont classées Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie et reconnues d'importance internationale par la Convention Ramsar.

C'est pourquoi, à travers cette édition d'avril, nous avons souhaité mettre à l'honneur les actions menées pour préserver ce patrimoine naturel unique.

En plus d'être une zone refuge pour la flore et la faune exceptionnelles qu'elles accueillent, les zones humides, bien que ne représentant que 10% des surfaces de l'impluvium, concentrent plus de 30% des eaux de pluie, de neige et de ruissellement. Étroitement liées les unes aux autres, ces zones humides contribuent ainsi à la régulation du débit des eaux superficielles, à leur épuration, et à la recharge des ressources en eaux souterraines. Les marais jouent également un rôle majeur à plus large échelle dans le stockage du carbone et la régulation du climat. **Plus que jamais, leur préservation constitue une priorité pour le bien de tous.**

Les collectivités publiques, communes et communauté de communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance (CCPEVA) œuvrent à préserver ces zones sensibles en les classant dans leur Plan Local d'Urbanisme comme zones naturelles, empêchant toutes dégradations, et par la mise en place de campagnes de restauration et d'entretien. Ces travaux, réalisés en partenariat avec les propriétaires privés, permettent de garantir le bon fonctionnement des zones humides. Ils bénéficient du soutien du Département, de l'Europe et de l'APIEME.



En septembre 2008, la désignation de l'impluvium evian en tant que Site Ramsar constitue une reconnaissance de la politique de protection de ce patrimoine naturel menée depuis plusieurs années. Le périmètre concerné correspond à la zone d'infiltration de l'eau minérale naturelle : l'impluvium. Le plan de gestion du site a participé de manière significative à la reconnaissance par la Convention de Ramsar de l'impluvium et de ses zones humides en tant que zone humide d'importance internationale.

Qu'est-ce que la « Gestion conservatoire » ?



Pour préserver les sites, la communauté de communes mène un programme de gestion conservatoire : **débroussaillage des petits arbustes, bûcheronnage des arbres, broyage et fauche de plantes herbacées, et arrachage d'espèces envahissantes.** L'objectif étant de limiter la végétation arborée qui assèche le milieu et de maintenir les espaces ouverts.

Depuis 2021, **L'APIEME prend en charge 20% du coût d'acquisition des parcelles en zones humides par les communes.** Deux projets d'acquisition sont en cours au niveau de la commune de Saint-Paul-en-Chablais. A partir de 2022, L'APIEME financera également les travaux de gestion conservatoire sur les nouvelles parcelles acquises qui ne bénéficieront pas dans l'immédiat de financements publics.



Démoustication des marais

La CCPEVA et l'APIEME se sont associées pour lutter contre la prolifération des moustiques. Depuis 2005, des actions sont effectuées sur les marais proches des habitations, qui sont en eau à la période printanière de développement des larves. **La pulvérisation est effectuée par Chablais Insertion avec un insecticide naturel (le Bacillus thuringiensis) pour lutter contre les larves de moustiques.**



En complément, depuis 2019, il est possible pour les riverains du plateau de Gavot vivant à proximité des marais, d'avoir un nichoir à chauve-souris cofinancé par l'APIEME et mis à disposition par la CCPEVA. Les chauves-souris sont insectivores et très friandes de moustiques. La mise en place de nichoirs permet de favoriser la présence de ces petits mammifères volants.

S'ouvrir au public !



Depuis 2005, une démarche raisonnée d'ouverture au public est conduite par l'intercommunalité sur l'impluvium. 3 parcours d'interprétation sont installés : marais du Maravant, étangs de la Beunaz et tourbière de Vérossier-Haut. L'APIEME finance chaque année l'entretien de ces sentiers et la rénovation du mobilier pédagogique présent sur ces sentiers d'interprétation.



La sensibilisation des publics, notamment celle des plus jeunes, est une priorité pour la CCPEVA qui offre la possibilité aux scolaires du territoire de réaliser de nombreuses animations pédagogiques sur le thème des zones humides.

Les animations vous intéressent ? Rendez-vous sur le site de la CCPEVA : www.cc-peva.fr